

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202603/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d’affichage : 25/02/2026 L’an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2026 s’est
En exercice : 17 réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU,
Présents : 15 maire
Votants : 16

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, L’HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L’EXAMEN DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
DE L’ANNÉE 2025

Conformément à l’article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s’il n’est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l’élection du président de séance pour l’examen du compte financier unique de l’année 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d’élire le président de séance.

Candidature déclarée : HUBERT Florence

Résultat du vote : Unanimité

Est élue: M^{me} HUBERT Florence, présidente de séance pour l’examen du compte financier unique de l’année 2025

Le secrétaire de séance,
ROPARS Martine



Le maire,
BRETEAU Franck

